



**Syndicat Unitaire des Personnels  
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## NOUVELLE MANDATURE, QUELLES PERSPECTIVES POUR L'ANIMATION ?

**Suite aux élections municipales, la continuité dans les mandats, fonctions et missions nous-permet-elle d'espérer un avenir meilleur pour l'animation ?**

Madame Hidalgo a été réélue Maire de Paris. Monsieur Patrick Bloche est reconduit dans la nouvelle équipe en qualité d'élu, Éducation, Petite Enfance, Familles, Nouveaux apprentissages et Conseil de Paris. Madame Bérénice Delpal poursuit ses missions en qualité de Directrice des Affaires Scolaires. Devons-nous nous réjouir ? Ou, au contraire, désespérer au regard des choix faits précédemment qui sur le fond sont restés fort décevants et bien en deçà de nos attentes ?

Depuis 2013 et la mise en place des rythmes éducatifs nous nous mobilisons pour la reconnaissance de l'animation comme un métier à part entière. **L'accès à la catégorie B avec la création des postes de REV a été une première étape qui s'avère loin d'être suffisante.** Elle a permis une reconnaissance et valorisation des tâches administratives et d'encadrement d'équipe mais cela est loin de couvrir le champ d'application de ce métier.

Afin que ce dernier soit pleinement reconnu et prenne sa place à hauteur des enjeux éducatifs auxquels il peut légitimement prétendre, il est fondamental de s'en donner les moyens.

**Les leviers sont depuis longtemps clairement identifiés. Ils se nomment déprécarisation, professionnalisation, reconnaissance de la responsabilité éducative.**

Nos attentes et revendications restent les mêmes :

- **Déprécarisation massive des agents vacataires** qui exercent des temps complets ou quasi complets depuis de nombreuses années. Agents indispensables au bon déroulement quotidien du service et sans lesquels la Ville ne pourrait assurer ses missions d'accueil et d'accompagnement éducatif sur les temps péri et extra scolaires.
- **Accès à la titularisation via un concours C2** avec en complément, et non à la place, **un recrutement à l'échelle C1 sous forme de RAEP** (validation des compétences en situation professionnelle).
- **Accès à des formations diplômantes** de type BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS (hors V.A.E.).
- **Prise en compte des temps de préparation des projets et activités hors présence d'enfants.**
- **Reconnaissance de l'acte d'animer comme responsabilité éducative avec possibilité de progression en termes de carrière.** Très précisément accès à la catégorie B pour les animatrices et animateurs du centre Paris Lecture, pour les animatrices et animateurs lecture, pour les personnes ressources de proximité (qui n'ont toujours pas de fiche de poste). Actuellement de nombreux Espaces Lecture restent sans animatrices, animateurs référent-e-s, avec les conséquences désastreuses que cela génère. Les CASPE peinent à trouver des agent-e-s motivé-e-s et compétent-e-s. Ce poste nécessite une forte implication et la prime est dérisoire. L'absence de valorisation de ce dispositif est délétère et le signe récurrent et accablant d'une non volonté de reconnaissance des

enjeux éducatifs de l'animation ! Nous attendons toujours de la DASCO un état des lieux chiffré des postes vacants pour ces missions et une mise en perspective claire et ambitieuse.

- **Élargissement et pérennisation d'une véritable filière animation jusqu'en catégorie A**, bien au-delà de la dizaine de postes actuels de chefs de pôles affaires scolaires.

**Les signes envoyés par la DASCO lors de la dernière mandature sont à l'opposé de nos attentes. L'ouverture de l'École des Métiers de la DASCO n'a rien apporté de tangible quant à une considération du métier, bien au contraire !** Cette mise en place a eu pour corollaire la fermeture des centres de ressources centraux (excepté Paris Lecture, le centre multimédia et la cinémathèque Robert Lynen), balayant de manière éhontée des outils essentiels et faisant fi de compétences précieuses ! Ce dispositif n'a pas généré la mise en place de formations diplômantes. L'offre de formation reste quasiment la même qu'auparavant, voire appauvrie, notamment concernant les formations Espace Lecture. Il s'agit d'une réorganisation propice à des effets de communication mais non à la mise oeuvre d'une politique éducative digne de ce nom !

**Malgré notre détermination et nos actions, la question de l'hygiène en maternelle sur les temps d'interclasse et de centre de loisirs (vacances) n'a toujours pas été prise en considération** et les problèmes sur le terrain restent les mêmes pour les animatrices qui de manière récurrente ne peuvent exercer correctement leurs missions et ce au détriment du bien-être des enfants.

**Notre syndicat a néanmoins obtenu plusieurs avancées appréciables ces dernières années : un suppléant de REV par école** (même si de nombreux postes restent à pourvoir en raison d'une valorisation financière insuffisante), **plusieurs centaines de contractualisations de vacataires, la revalorisation des taux de vacations interclasse et gouters à deux reprises, l'augmentation des quotités des contrats d'animation, l'amélioration des possibilités de temps partiel pour les AAAS et AAP, la gratuité des repas sur les temps extrtascolaires, un rattrapage rétroactif des jours compensatoires des AAAS.**

Mais, force est de constater que lors des échanges avec l'administration, les seules avancées possibles concernent des domaines liés au respect de la réglementation, à des questions organisationnelles ou indemnitaires mais jamais ne sont prises en considération nos analyses et propositions concernant des problématiques de fond. La gestion technocratique et budgétaire ne permet ni analyse, ni mise en perspective innovante, ni avancées conséquentes et motivantes.

Madame Hidalgo dans l'éditorial du magazine « Mission CAPITALE » de juillet 2020 écrit : *« ces derniers mois ont en effet démontré que nos organisations ont tout à gagner à rapprocher du terrain le lieu de la prise de décision, à associer le plus possible ceux qui exercent en première ligne et ceux qui sont directement concernés par les politiques que nous mettons en place, ou encore à favoriser l'autonomie et la prise d'initiative. »*

Un bien bel objectif ! Mais quand nous réitérons nos revendications pour la prise en considération de l'animation comme un métier à part entière et ce au service des usagers dans le cadre d'un service public de qualité, sans jamais, au-delà d'une écoute polie, voir nos propositions prises en compte, nous avons de sérieuses raisons de rester dubitatifs et bien peu convaincus. Les bonnes intentions ne suffiront pas pour être crédible !

**Nous continuerons de nous battre pour la reconnaissance de l'animation comme un métier à part entière à travers les revendications suivantes :**

**Une déprécarisation massive et efficace**  
**Des formations diplômantes**  
**La prise en compte des temps de préparation**  
**L'accès à la catégorie B au titre de l'expertise éducative**  
**Une véritable filière de l'animation de la catégorie C à A**

Paris, le 7 septembre 2020

**Blog internet du syndicat : <http://www.supap-fsu.org/>**